

CONFERENCE DU 13 JANVIER 2023

Allocution Introductive du Président

- Monsieur le Directeur de l'I.E.J.,
- Bonsoir Messieurs FRANCOIS-LUBIN et CAPGRAS,
- Chers étudiants,
- Chers membres de l'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique,
- Mesdames et Messieurs,

En cette période, je me plie volontiers à l'usage des vœux.

En cette saison, le vent souffle souvent, et la nuit, il est parfois bien frais. Il n'est donc pas surprenant que le vent m'inspire pour la formulation de mes vœux :

« PUISQU'ON NE PEUT CHANGER LA DIRECTION DU VENT,
IL FAUT APPRENDRE A ORIENTER LES VOILES »

(James DEAN)

Profitons de l'embellie sanitaire, pour recommencer à construire un monde meilleur. Retrouvons notre énergie, et mettons-la au service de nobles causes.

Battez-vous pour l'avènement d'un monde plus juste, plus respectueux, en tout lieu et en toutes circonstances, des droits humains fondamentaux.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2023, pour chacun de vous, et ceux que vous aimez.

Je vous pose une question. Qui a écrit :

*« Selon que vous serez puissant ou misérable,
les jugements de cour vous rendront blanc ou noir ».*

La réponse est : Jean de La Fontaine.

Le 05 janvier 2023, les deux juges d'instruction parisiens, en charge de l'affaire du Chlordécone, ont rendu une Ordonnance de non-lieu, conforme aux réquisitions du Parquet de Paris.

N'y voyez aucune référence avec la maxime de La Fontaine. Il doit s'agir d'une pure coïncidence.

Trêve d'ironie, maintenant !

Mesdames et Messieurs,

Je vous rappelle que vous pouvez encore vous procurer notre dernière publication intitulée :

« Réflexions sur quelques droits humains fondamentaux 2008-2019 ».

Notre Conférence inaugurale de reprise du Cycle des Conférences du 25 novembre 2022, a été inspirée par le souhait de Monsieur Victor ANICET, de voir réaliser une œuvre artistique, qui serait élevée dans un lieu public en Martinique, pour rendre mémoire à ceux et celles qui ont dit non, non à l'oppression, non à l'injustice, et qui se sont battus pour la liberté, la justice, le respect des droits fondamentaux.

Madame Dominique AURELIA, qui a prononcé la Conférence du 25 novembre 2022, se propose de fédérer un collectif pour la réalisation d'une œuvre artistique, en hommage à ceux qui ont dit non.

Je fais circuler, dans la salle, la lettre de Madame Dominique AURELIA, avec une feuille. Tous ceux qui sont intéressés par ce projet, peuvent s'inscrire sur cette liste.

Mesdames et Messieurs, le thème de notre réflexion de ce jour,
colle très bien avec notre objet statutaire : œuvrer par tout moyen, à
la formation à l'information sur les droits fondamentaux.

En effet, le sujet de la Conférence est :

« *Prospectives et perspectives sur les droits politiques,
économiques, sociaux et culturels, en Martinique* ».

Pour bien comprendre le sujet, quelques précisions s'imposent.

On s'accorde habituellement pour appeler la première génération des droits fondamentaux, les droits-libertés ; ceux-ci comportent les droits politiques, liberté d'expression, de réunion, d'association.

On appelle la seconde génération de droits fondamentaux, les droits-créances. Ce sont ceux qui ont trait à la dignité de l'individu. Ils comportent les droits économiques, sociaux et culturels, c'est-à-dire, le droit à la santé, au travail, à la culture.

Les droits fondamentaux de la troisième génération sont ceux attribués à l'individu, en qualité de membre de la grande humanité. Ce sont des droits opposables à l'Etat et à la communauté internationale : droit de vivre dans un environnement sain, droit d'ingérence humanitaire, etc...

La constitution française du 04 octobre 1958, proclame l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race ou de religion. Et, la République garantit à tous les citoyens, des droits politiques, économiques, sociaux et culturels.

Nos deux conférenciers, observateurs avertis de la société martiniquaise :

- Monsieur Bertrand FRANCOIS-LUBIN
Docteur en Droit Public,
Chargé d'Enseignement,
Chercheur associé au laboratoire caraïbéen des sciences sociales,
Membre de l'IDHM,

ET :

- Monsieur Serge CAPGRAS,
Ingénieur Thermicien
D.E.S.S. Energétique
Directeur C.E.T.E. Ingénierie
Expert près la Cour d'Appel de Fort-de-France
Expert près la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux

ont choisi de poser la question, de savoir si l'universalisme des droits proclamés par la constitution française, permet une application différenciée en Martinique.

C'est par ce prisme, qu'ils vont analyser « LES PROSPECTIVES ET PERSPECTIVES SUR LES DROITS POLITIQUES, ECONOMIQUES, SOCIAUX et CULTURELS EN MARTINIQUE ».

Voilà donc introduit le sujet de ce notre Conférence.

Raymond AUTEVILLE

Avocat à la Cour

Ancien Bâtonnier de l'Ordre

Président de l'IDHM